



Recensement de la population en Martinique

La population martiniquaise à son niveau le plus bas depuis 1997

Avec 380 877 habitants au 1^{er} janvier 2015, la Martinique compte 13 296 habitants de moins qu'en 2010, soit une baisse annuelle moyenne de 0,7 %. Les nombreuses émigrations des jeunes Martiniquais sont à l'origine du déficit démographique. Ce déficit migratoire a des conséquences sur la structure de la population et contribue au vieillissement de la population. Les naissances diminuent à cause du recul de la population féminine en âge de procréer. Comme en France hexagonale, trois couples sur quatre optent pour le mariage alors que la proportion de pacsés est nettement inférieure à la moyenne nationale.

Floraline Cratère

Le déficit migratoire s'est accentué sur la période 2010-2015

La population en Martinique est estimée à 376 847 au 1^{er} janvier 2017. La dernière population légale définitive est de 380 877 habitants au 1^{er} janvier 2015. Entre 2010 et 2015, la population martiniquaise diminue de 0,7 % par an en moyenne, alors qu'elle progressait de 0,4 % entre 1999 et 2010 et de 0,7 % entre 1990 et 1999, en moyenne annuelle.

La diminution de la population en Martinique entre 2010 et 2015 s'explique par son solde migratoire largement déficitaire. En ne prenant en compte que le solde apparent des entrées-sorties, la Martinique aurait perdu 5,3 % de ses résidents soit 21 000 habitants en cinq ans. Le solde migratoire retrouve un niveau atteint à la fin des années 70, lorsque l'État menait une politique incitative d'émigration, principalement vers la France hexagonale.

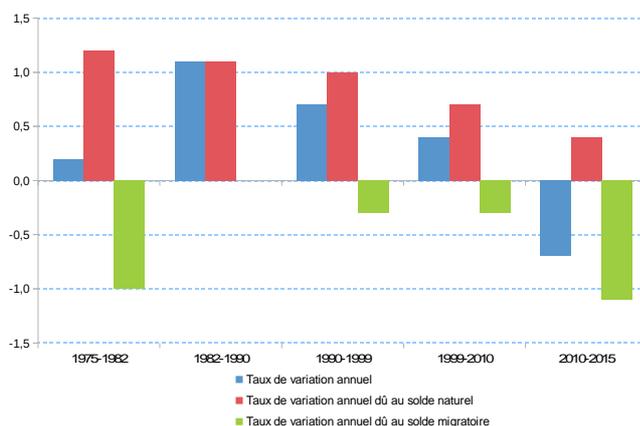
Hausse du taux de mortalité...

En 2016, 3 284 personnes sont décédées en Martinique, soit 227 décès de plus qu'en 2015. La tendance haussière observée depuis le début des années 90 se confirme. Le taux de mortalité passe de 6,9 ‰ en 2000 à 8,7 ‰ en 2016. Cette augmentation de la mortalité est intimement liée au vieillissement de la population : les générations aux âges de forte mortalité étant plus nombreuses, le nombre de décès

augmente, bien que la mortalité à chaque âge diminue. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance progresse, passant pour les hommes de 75,3 ans en 2000 à 79,4 ans en 2015 et de 82,2 à 84,7 ans pour les femmes. Elle a rattrapé aujourd'hui les moyennes nationales. La mortalité infantile reste très élevée, avec un taux en 2016 de 10,8 ‰ en Martinique contre 3,8 ‰ pour l'ensemble du territoire français.

1 Le solde naturel ne compense plus le solde migratoire

Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population martiniquaise (en %)



Source : Recensements de la population (exploitations principales), État civil.

... et recul de la natalité

En 2016, le nombre de naissances en Martinique est de 3 782 soit 190 naissances de moins qu'en 2015. En 2016, la Martinique présente un taux de natalité de seulement 10 ‰ alors qu'il atteint 11,4 ‰ en France hexagonale.

La diminution de la natalité s'explique en partie par l'évolution de la structure par âge de la population. En effet, la part des Martiniquaises en âge d'avoir un enfant se réduit : en 2016, 22 % de la population est une femme âgée entre 15 et 49 ans, contre 26,5 % en 2000.

En 2015, l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,98 enfant par femme, indice légèrement supérieur au niveau national (1,92). Cependant, l'indice martiniquais est nettement en retrait par rapport aux autres régions d'Outre-mer : 2,11 en Guadeloupe, 2,46 à La Réunion, 3,54 en Guyane et 5,03 à Mayotte. L'âge à la maternité reste jeune : en 2016, les Martiniquaises ont leurs enfants en moyenne à 29,9 ans, contre 30,4 ans à l'échelle nationale.

Le mariage, statut conjugal toujours privilégié

En 2015, 973 mariages ont été célébrés en Martinique soit 30 mariages de plus qu'en 2014. Le taux de nuptialité est de 2,7 %, soit près d'un point inférieur au niveau national. Le nombre de Pacs est de 204 en 2015, soit 13 de plus qu'en 2014.

En 2016, le mariage est le statut conjugal le plus usité en Martinique. En effet, 72 % des couples cohabitant sont mariés. Plus de huit agriculteurs exploitants sur dix ont adopté ce statut conjugal. Ces données sont comparables avec le niveau national. Ce choix de statut conjugal diminue quand le nombre d'enfants augmente, phénomène que l'on retrouve en Guadeloupe mais inexistant au niveau national.

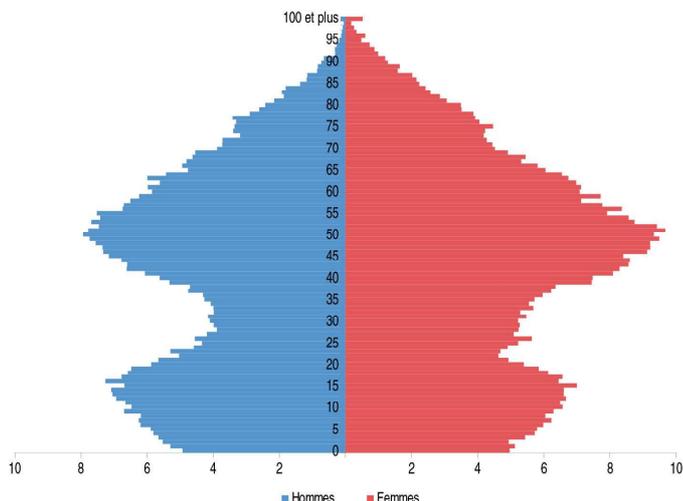
Le Pacs n'est pas une pratique courante en Martinique. À peine 2 % des couples cohabitant sont Pacsés, soit trois fois moins qu'en France hexagonale. Le choix de ce statut conjugal reste donc marginal. Le fait de devoir passer au tribunal est peut-être un frein à son développement. La société martiniquaise n'a pas encore apprivoisé ce nouveau statut.

Comme en Guadeloupe et en France hexagonale, l'union libre concerne plutôt des couples de moins de 30 ans ou ayant au moins un enfant.

Le recensement en ligne, c'est simple, sûr et rapide. Le 18 janvier 2018 débutera l'enquête annuelle de recensement de la population. Le recensement de la population évolue en offrant aux habitants la possibilité de répondre par Internet. Une notice d'informations (avec codes d'accès) décrit la procédure. Les questionnaires électroniques sont accessibles sur le site <http://www.le-recensement-et-moi.fr/>. La confidentialité des informations recueillies est garantie par l'Insee selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

2 Un déficit de jeunes adultes

Pyramide des âges de Martinique pour 2014 (en ‰)



Source : Recensement de la population (Exploitation principale).

Définitions

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés.

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le taux de mortalité (brut) est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants décédés avant leur premier anniversaire et l'ensemble des enfants nés vivants.

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages enregistrés de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Service territorial de Martinique

Centre technopole de Kertlys -
bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe
CS 10641
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CÉLESTE

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2417-0798
© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- F. Cratère, Recensement de la population « 380 877 habitants en Martinique au 1er janvier 2015 », Insee Flash Martinique n° 79 ; janvier 2018.
- C. Millet, Migrations résidentielles « L'emploi public moteur des échanges migratoires de la Martinique avec les autres régions françaises », Insee Flash Martinique n° 68 ; juin 2017.
- C. Millet, Projections de population « La décroissance démographique martiniquaise s'amplifierait à l'horizon 2030 », Insee Flash Martinique n° 66 ; juin 2017.

